



Problème avec les frais d'agence

Par **Audrey**, le **16/03/2013** à **19:02**

Bonjour,

Voila mon problème : je viens de prendre une location. J'ai vu l'annonce dans une agence, celle-ci ne l'a fait visiter et je lui ai transmis par mail les documents nécessaires à la constitution du dossier. Mais ce n'est pas cette agence qui s'est occupée de faire les baux et de prendre les dépôts de garantie.

L'agence qui m'a fait visiter l'appartement me réclame des honoraires. Vu qu'elle n'a quasiment rien fait, suis-je obligé de payer le montant indiqué ?

Merci de votre aide.

Par **Lag0**, le **16/03/2013** à **19:06**

Bonjour,

L'agence n'avait, à priori, qu'un mandat de recherche.

Les frais d'agence, dans ce cas, sont bien à partager par moitié entre le bailleur et le locataire. Les tarifs de ces frais doivent être affichés clairement par l'agence.

Par **Audrey**, le **16/03/2013** à **19:15**

Merci de votre réponse rapide.

Effectivement les frais sont divisés en deux.

Je les trouve excessif, vu ce qu'ils ont fait.
De plus, les frais doivent correspondre au montant du loyer hors charge non ?

Par **Lag0**, le **16/03/2013** à **19:21**

Comme je vous l'ai dit, les frais doivent être affichés en agence. Ils sont, pour habitude, de la valeur d'un loyer pour chacun, locataire et bailleur, mais ce n'est pas une obligation, les honoraires sont libres.

Par **Audrey**, le **16/03/2013** à **19:29**

D'accord.

Merci